



Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2022

Date de convocation

1^{er} avril 2022

Date de l'affichage

15 avril 2022

Présents :

Madame Marie-Lucie HENRY - - Monsieur Stéphane VIOLANT - Madame Evelyne MAIRE – Monsieur Jean-Michel MEXIQUE - Monsieur Bruno LURION - Monsieur Joël BERNARD - Monsieur Benoît CHAUDILLON - Monsieur Yannick DUPAYS.

Excusé ayant donné pouvoir

Monsieur Gérard NOWACZYK (pouvoir à Madame Marie-Lucie HENRY)

Absents excusés

Madame Evelyne WARIN

Secrétaire de séance

Monsieur Benoît CHAUDILLON

1 – Vote du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2021 – Budget communal

Après avoir constaté que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget communal présente un solde d'exécution de :

66 434.68€ d'excédent en section de fonctionnement, soit un résultat de clôture excédentaire de 267 335.60€,

59 166.69€ de déficit en section d'investissement, soit un résultat de clôture déficitaire de 14 532.73€.

Approuve à l'unanimité (hors la présence de l'ordonnateur) ledit compte administratif et le déclare conforme au compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

2 – Vote du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2021 – Budget eau

Après avoir constaté que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget de l'eau présente un solde d'exécution de :

2 278.23€ d'excédent en section d'exploitation, soit un résultat de clôture excédentaire de 19 658.11€,

6 068.61€ d'excédent en section d'investissement, soit un résultat de clôture excédentaire de 40 855.09€.

Approuve à l'unanimité (hors la présence de l'ordonnateur) ledit compte administratif et le déclare conforme au compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

3 – Affectation du résultat du compte administratif 2021 du budget communal

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget communal présente un résultat de clôture de :

déficit d'investissement :	14 532.73€
restes à réaliser (dépenses - recettes) :	21 127.00€
excédent de fonctionnement :	267 335.60€

Le Conseil Municipal à l'unanimité affecte comme suit le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

- article 001, déficit d'investissement reporté	14 532.73€
- article 1068, excédent de fonctionnement	35 659.73€
- article 002, excédent de fonctionnement reporté	231 675.87€

4 – Affectation du résultat du compte administratif 2021 du budget eau

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget de l'eau présente un résultat de clôture de :

excédent d'investissement :	40 855.09€
restes à réaliser (dépenses - recettes) :	25 000.00€
excédent d'exploitation:	19 658.11€

Le Conseil Municipal à l'unanimité affecte comme suit le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

- article 001, excédent d'investissement reporté **40 855.09€**
- article 002, excédent d'exploitation reporté **19 658.11€**

5- Vote du taux des deux taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir le taux des deux taxes directes locales, soit :

- Taxe sur les propriétés bâties **22.83%**
- Taxe sur les propriétés non bâties **14.55%**

6- Vote du budget primitif communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, a voté le budget primitif de la Commune de l'exercice 2022 comme suit :

- section de fonctionnement dépenses : **485 055.87€**
- section de fonctionnement recettes : **485 055.87€**
- section d'investissement dépenses : **304 932.87€**
- section d'investissement recettes : **304 932.87€**

7- Vote du budget primitif de l'eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, a voté le budget primitif du service de l'eau de l'exercice 2022 comme suit :

- section d'exploitation dépenses : **35 354.64€**
- section d'exploitation recettes : **50 855.01€**
- section d'investissement dépenses : **64 570.78€**
- section d'investissement recettes : **71 570.78€**

8- Vote des subventions aux associations

ADMR	150
ADAPA	150
ANCIENS COMBATTANTS	100
AREMIG	100
BANQUE ALIMENTAIRE	300
DONNEURS DE SANG	100

RECHERCHE CONTRE LE CANCER	150
SCLEROSE EN PLAQUES	150
VMEH VISITEURS MALADES	150
CROIX ROUGE	150
PARALYSES DE FRANCE	100

RESTOS DU CŒUR	100
SECOURS CATHOLIQUE	150
SOUVENIR FRANCAIS	50
USEP (licences sport école)	150
ASSOCIATION SAINT MAURICE	1 000.00
ASSOCIATION CONTRE LES MYOPATHIES	100
SPORTING CLUB	500
DISTRACTION DES MALADES (Lunéville)	150

9- Aménagement foncier agricole et environnemental

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par deux voix contre et sept pour, émet un avis favorable pour :

- demander au conseil départemental l'inscription de la commune de Glonville afin de réaliser un aménagement foncier agricole forestier et environnemental sur le territoire communal.
- demander à Madame la présidente du conseil départemental d'instituer, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 121-2 du code rural et de la pêche maritime, la commission communale d'aménagement foncier pour la mise en œuvre d'un aménagement foncier agricole, forestier et environnemental.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant à prendre la parole et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22H15.

Fait à GLONVILLE, le 15 avril 2022

Le maire,
Marie-Lucie HENRY